

Nancy, le 17 novembre 2016

## Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Les bons gestes de prévention aussi !

*Le monoxyde de carbone (CO) est la première cause de mortalité par intoxication en France. Pour la période 2015/2016, 3520 personnes ont été victimes d'une intoxication due à ce gaz dont les 3/4 se produisent pendant la période hivernale. Selon les données de Santé Publique France (InVS), près de 8 intoxications sur 10 ont lieu dans l'habitat.*

*En région Grand Est, 119 épisodes par le monoxyde de carbone ont été enregistrés au cours de la dernière période hivernale\*, exposant 444 personnes dont 1 décès. Face à ces accidents évitables, l'Agence Régionale de Santé (ARS) se mobilise en diffusant une information destinée à prévenir les comportements à risque.*

Le monoxyde de carbone est un gaz inodore, incolore et non irritant. Il est donc indétectable sans appareil de mesure. Les intoxications liées à ce gaz résultent le plus souvent d'un dysfonctionnement des appareils à combustion et/ou d'un défaut d'aération des locaux où ils sont utilisés. La chaudière est la source mise en cause dans 50% des intoxications.

### Les conseils pour éviter les intoxications

- Avant l'hiver, faites impérativement entretenir vos appareils de chauffage et de production d'eau chaude à combustion par un professionnel qualifié, la réglementation l'oblige ;
- Faites ramoner, chaque année, les conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié, quel que soit le combustible utilisé ;
- Ne vous chauffez jamais avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, fours, brasero, barbecues, cuisinières, etc.) ;
- N'utilisez sous aucun prétexte un groupe électrogène dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments ;
- N'utilisez jamais de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion ;
- Aérez quotidiennement votre habitation et n'obstruez jamais les grilles de ventilation, même par temps froid.

### Que faire en cas d'accident dû au monoxyde de carbone ?

Les symptômes de l'intoxication sont : maux de tête, nausées, confusion mentale, fatigue. En cas de soupçon d'intoxication, il est recommandé d'aérer les locaux, d'arrêter si possible les appareils à combustion, d'évacuer les locaux et d'appeler les secours en composant le 15, le 18 ou encore le 112. Face à une intoxication aiguë, la prise en charge doit être rapide et justifie une hospitalisation spécialisée.

### Dans le Grand Est

Pendant tout l'hiver, l'ARS Grand Est diffusera, en lien avec les Préfectures, des conseils de prévention à l'aide d'outils de communication dédiés : diffusion de dépliants d'information, d'affiches,... et lance en parallèle une campagne digitale sur les réseaux sociaux.

L'ARS a développé une application ludique sur le site [www.stopmonox.com](http://www.stopmonox.com), une page dédiée sur Facebook : <https://www.facebook.com/stopmonox/> ainsi que des vidéos animées à visée pédagogique pour savoir identifier les risques et les prévenir.

Pour en savoir plus : [www.ars-grand-est.sante.fr](http://www.ars-grand-est.sante.fr) / rubrique actualités / [Comment éviter les intoxications au monoxyde de carbone ?](#)

\* Chiffre Santé Publique France (CIRE Grand Est) - 1/09/2015-31/03/2016 / Données régionales non consolidées du système de surveillance des intoxications par le monoxyde de carbone, susceptibles d'évoluer dans le prochain bilan.

# LE MONOXYDE DE CARBONE

Gaz invisible, inodore et mortel



## En Région Grand Est

Pendant l'hiver 2015/2016, on dénombre 119 épisodes d'intoxication par le CO exposant 444 personnes dont 1 décès \*

### QU'EST CE QUE LE MONOXYDE DE CARBONE ?

Le monoxyde de carbone est un gaz

- qui se mélange à l'air ambiant,
- invisible et inodore, donc difficile à détecter,
- qui peut être mortel car très toxique.

### D'OÙ VIENT LE MONOXYDE DE CARBONE ?

Il se forme en cas de mauvaise combustion provenant de :

- chaudières (bois, charbon, gaz, fioul),
- chauffe-eau et chauffe-bains,
- inserts de cheminées, poêles,
- groupes électrogènes à essence ou à fioul,
- chauffages mobiles d'appoint,
- cuisinières (bois, charbon, gaz),
- moteurs automobiles dans les garages,
- appareils de «fortune» type brasero.

Nombre d'épisodes d'intoxication par département :  
(du 1 septembre 2015 au 31 mars 2016)



### QUELS SONT LES SIGNES D'UNE INTOXICATION PAR LE CO ?

- fatigue inexplicquée,
- vertiges,
- nausées, vomissements,
- maux de tête,
- troubles visuels,
- perte de connaissance voire coma.

### QUE FAIRE SI ON SOUPÇONNE UNE INTOXICATION ?

- **arrêter** toute combustion,
- **ouvrir immédiatement les fenêtres**,
- **appeler les secours** : 18 pour les pompiers, 15 pour le SAMU ou 112 pour le numéro d'urgence européen,
- **quitter les locaux**, ne pas réinvestir les lieux.



## LES PRINCIPALES RÈGLES POUR ÉVITER LES INTOXICATIONS

1. FAITES ENTRETENIR VOTRE CHAUDIÈRE par un professionnel qualifié tous les ans.
2. FAITES RAMONER CONDUITS ET CHEMINÉES au moins une fois par an.
3. AÉREZ ET VENTILEZ VOTRE LOGEMENT 10 min par jour ; ne bouchez pas les aérations de votre logement.
4. N'UTILISEZ PAS LES APPAREILS MOBILES DE CHAUFFAGE d'appoint fonctionnant au butane, au propane ou au pétrole en continu ou de manière intensive en remplacement d'un chauffage principal
5. NE VOUS CHAUFFEZ JAMAIS avec des panneaux radiants à gaz ou avec le four d'une cuisinière à gaz.

6. N'UTILISEZ LES PETITS CHAUFFE-EAU non raccordés à l'extérieur par un conduit que de façon intermittente et pour une courte durée (8 minutes maximum).
7. NETTOYER RÉGULIÈREMENT les brûleurs de votre cuisinière à gaz.
8. NE REMETTEZ JAMAIS EN SERVICE un appareil de chauffage ou une cheminée, délaissé depuis des années ou utilisé épisodiquement, sans le faire vérifier par un professionnel agréé.
9. N'UTILISEZ PAS LES GROUPES ÉLECTROGÈNES dans les espaces clos.



### POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Agence Régionale de Santé de Grand Est / 03 83 39 30 30

[www.ars.grand-est.sante.fr](http://www.ars.grand-est.sante.fr)

[www.stopmonox.com](http://www.stopmonox.com)

[www.facebook.com/stopmonox](http://www.facebook.com/stopmonox)

[www.prevention-maison.com](http://www.prevention-maison.com)

Service communal d'hygiène et de santé de votre mairie si vous habitez les villes de : Lunéville, Metz, Nancy, Saint-Dié des Vosges, Charleville-Mézières, Châlons-en-Champagne, Épernay, Reims, Troyes, Colmar, Mulhouse, Strasbourg

Centres antipoison Grand Est : Nancy 03 83 22 50 50 Strasbourg 03 88 37 37 37